



# ORGANISMES PROFESSIONNELS DES MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

## SYNDICATS

**Syndicats Professionnels Représentatifs MKL**  
FFMKR, SNMKR et Alizé

Groupements apolitiques pour la défense des intérêts Professionnels communs et individuels des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux.

### MISSIONS

Négociation conventionnelle et gestion des litiges avec les Caisses de Sécurité Sociale.

### ADHESIONS

Facultative mais vivement conseillée  
Cotisation déductible ligne 29 BY (2035 BNC)

### PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

CP Nationale : CNAMTS  
CP Régionale : CPAM, MGEN...  
CP Départementale : CPAM, MSA...

## URPS MKLB

**Union Régionale des Professions de Santé Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux**

La loi « Hôpital Patients Santé Territoire » crée en 2009 les URPS qui rassemblent, pour chacune des professions de santé et dans chacune des régions, des professionnels de santé libéraux conventionnés élus par leurs pairs.

### MISSIONS

Participe à l'organisation de l'offre de soins régionale, à l'accompagnement des nouvelles formes d'exercice, au déploiement des systèmes de communication,..

### ADHESIONS

Obligatoire  
Via URSSAF  
Cotisation déductible ligne 29 BY (2035 BNC)

### PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

L'ARS, la CPAM, L'Inter-URPS Bretagne, Les autres URPS Kinés, Les exercices coordonnés : CPTS, MSP..

## ORDRE MK

**Conseil national de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes**

Institution de droit privé investie d'une mission de service public qui regroupe l'ensemble des kinésithérapeutes exerçant sur le territoire (à l'exception des militaires)

### MISSIONS

Gère le tableau, contrôle la compétence des kinésithérapeutes, est garant de l'éthique et de la déontologie, assure l'entraide, gère les affaires disciplinaires, contribue à promouvoir la santé publique...

### ADHESIONS

Obligatoire  
Via CNOMK  
Cotisation déductible ligne 29 BY (2035 BNC)

### PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

National : Ministère de la Santé...  
Régional : ARS, CPAM, Préfecture...  
Départemental : CPAM, usagers, MK...

# Dans votre pratique quotidienne, quel organisme contacter ?

Pratique	Syndicats	URPS MKLB	Ordre MK
Je m'installe / je déménage.	✓	✓	✓ ✓ ✓
J'ai un litige avec les Caisses de Sécurité Sociale (ex.: indus).	✓		
Je souhaite donner mon avis sur les futures évolutions conventionnelles.	✓ ✓ ✓		
Je souhaite devenir élu de l'URPS MKL	✓ ✓ ✓		
Je souhaite participer à une organisation d'exercice coordonné		✓	
Je souhaite participer à la permanence et la continuité des soins (accès direct, protocole de coopération..)		✓	
Je souhaite améliorer la coordination avec les autres Professionnels de Santé.		✓	
Je souhaite m'informer sur les outils numériques	✓	✓	
Je me fais agresser dans l'exercice de ma profession, ou je me sens en souffrance dans mon exercice (épuisement, harcèlement, problème financier ou de santé...).			✓
J'ai un litige avec un patient, un MK ou un autre Professionnel de Santé.			✓
Je signe un contrat (association, bail, collaboration, remplacement, salariat, SCI, SCP...).			✓ ✓ ✓
Je désire ouvrir un site internet ou installer une plaque professionnelle supplémentaire.			✓
Je souhaite installer une enseigne professionnelle conforme à la réglementation.			✓
Je souhaite m'informer sur le zonage et les possibilités d'installation	✓	✓	

Recommandé : ✓ Obligatoire : ✓ ✓ ✓